

Un drôle de petit PP

Patrick WALTER

" PIÈCE DU MOIS " DU 21 JUIN 2025

Le sujet dont il est question est la marque encadrée P.P. de 1831 (cf. *Dictionnaire historique des timbres et griffes de l'administration française 1792 – 1914* de Jean Paul Alexandre – Édition Brun et Fils, Paris, 1996, page 23).

Port dû et port payé pour la même lettre.



Lettre adressée une première fois en port dû. Elle est refusée par son destinataire pour cause de taxe et renvoyée à l'expéditeur qui en a finalement acquitté le port.

- 1 : lettre de Saint-Péray pour Paris
- 2 : tad du 18 février 1832
- 3 : taxe manuscrite 8 au recto.
- 4 : mention manuscrite « refusée pour cause de taxe »
- 5 : adressée au préfet de la Seine à Paris et vérification de la franchise
- 6 : renvoyée à son auteur après passage par les rebuts
- 7 : paiement du port
- 8 : réexpédition à Paris tad du 28 février 1832 après le paiement du port confirmé par la griffe P.P.
- 9 : recto de la lettre rayé en croix
- 10 : inscription de la taxe 8 au verso
- 11 : inscription d'une mention manuscrite « à détaxer »

Tarif du 1er janvier 1828 : 8 décimes pour une lettre de moins de 7,5 grammes sur une distance entre 500 et 600 km.